

PARUTION : OCTOBRE 2018



C'EST LE RETOUR DU SENTIER D'HALLOWEEN AU VILLAGE

ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE

SAMEDI, 27 OCTOBRE 2018

18H30

BULLETIN DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2018

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois de septembre 2018 totalisant 12 374,42\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 36 à 39 totalisant 8 431,88\$.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

5 novembre, 3 décembre.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 377 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 344 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

Les membres du conseil ont adopté le règlement 377 modifiant le règlement 344 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité. Vous pouvez consulter ce règlement complet sur notre site internet.

www.stadriendirlande.ca

Respect du processus décisionnel

5.8 Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

- Le directeur général et son adjoint;
- Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- Le trésorier et son adjoint;
- Le greffier et son adjoint;

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité pour une période de 12 mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité.

Province de Québec
Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière, directrice générale de la susdite municipalité, QUE: -

Conformément à l'article 451 du Code Municipal de la Province de Québec, le Conseil a adopté le règlement numéro 377 intitulé : Règlement numéro 377 modifiant le règlement numéro 344 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2018.

DONNÉ à Saint-Adrien- d'Irlande, ce 2 octobre 2018.

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICATION DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière, directrice générale, domiciliée à Thetford Mines , certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir :

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2 octobre 2018.

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS

Les nouveaux élus de l'élection du 9 septembre 2018 : Madame Patricia Dubois et Monsieur André Mercier assistent à la formation web organisée par la Fédération québécoise des municipalités pour le cours obligatoire «Le Comportement éthique».

DÉPÔT DE LA SECTION 2 DU FORMULAIRE DGE-1038

La présidente d'élection dépose la section 2 du formulaire DGE-1038 complétée par les deux candidats au poste de conseiller numéro 2, André mercier, au poste de conseillère numéro 4, Patricia Dubois lors de l'élection du 9 septembre 2018. Les copies originales de la section 2 du formulaire DGE-1038 ont été envoyées à la Direction du financement des partis politiques du DGE du Québec.

FORMATION-LES CONTRATS MUNICIPAUX DANS LA FOULÉE DE L'ADOPTION DES PL122, 155 ET 108

La directrice générale assistera à la formation« Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des PL122, 155 et 108» le mercredi, 5 décembre 2018 au Manoir du Lac William à Saint-Ferdinand.

NOUVEAU MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur André Mercier est nommé comme nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme suite au départ de Madame Dannie Mercier.

DEMANDE D'ADHÉSION ET DÉLÉGATION 2018-2019 POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DES AÎNÉS DE LA MRC DES APPALACHES

La municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande souhaite devenir membre du Conseil des aînés de la MRC des Appalaches.

Monsieur André Mercier, conseiller au poste 2 est délégué pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale qui se tiendra le 23 octobre 2018 à 10h30 au Club le Marquis des Chevaliers de Colomb de Black Lake.

PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE

Les membres de ce conseil autorisent la mairesse à déposer une demande d'aide financière à ce programme et à signer tous les documents requis à cet effet.

OPÉRATION NEZ ROUGE

La municipalité commandite une somme de 100,00\$ au nom des Grands frères Grandes Sœurs des Appalaches pour l'Opération Nez Rouge de Thetford Mines, les sommes amassées seront remises en entier à cet organisme.

QUÉBEC COMPOSTELLE

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

Vu qu'un nombre croissant de randonneurs souhaitent depuis des années un chemin inspiré de Compostelle. Il est primordial que chaque municipalité ait son lieu d'hébergement abordable pour accueillir les marcheurs qui cherchent la simplicité pour leur aventure. Les professionnels confirment les effets positifs de la marche sur notre santé physique et mentale. Donc, la municipalité autorise le passage de Québec Compostelle sur son territoire. La municipalité accepte d'accueillir les marcheurs de Québec Compostelle et leur offre un lieu d'hébergement en achetant 5 matelas gonflables qui pourront servir lors de leur passage chez-nous. En retour, la municipalité recevra 20,00\$ par randonneur par nuit.

Semaine provinciale de sensibilisation aux maladies mentales

Invitation

Thetford Mines, le 21 septembre 2018 – Le comité organisateur poursuit sa démarche de sensibilisation aux maladies mentales du 1^{er} au 6 octobre. Le Havre, L'Intervalle et La Croisée continuent de mettre des efforts afin de faire diminuer les tabous et les préjugés encore présents aujourd'hui. Cette année, le comité peut se permettre d'offrir grâce à la collaboration de la population qui participe au déjeuner bénéfice depuis plusieurs années, aux personnes qui en font la promotion et surtout grâce à monsieur Éric Lessard, propriétaire de la Pizzeria du boulevard une activité de sensibilisation fort stimulante. Ainsi, en plus des activités habituelles telles la tenue des kiosques d'information de **La Croisée au CÉGEP mardi le 2 octobre, de 11 h 30 à 13 h 30 et à la cafétéria du CISSS-hôpital mercredi le 3 octobre, de 8 h 30 à 15 h 30 et le déjeuner bénéfice le 5 octobre, de 7 h à 11 h, une conférence aura lieu le 17 octobre au Studio-Théâtre Paul Hébert, à 19 h avec monsieur Dan Bigras.**

« Vivre ensemble...! ». Parsemées d'humour mais également remplies d'histoires émouvantes et révélatrices, la conférence de Dan nous émeut, nous motive et nous passionne! On ne peut être indifférent par son cheminement de vie et sur l'importance d'un premier regard et la puissance de notre parole. « C'est notre parole qui compte, nous avons le devoir de parler, de briser le silence. » - Dan Bigras.

On vous attend! Billets pour le déjeuner : 6,50 \$, pourboire non-inclus. Billets pour la conférence : 5,00 \$, en quantité limitée. Ceux-ci sont disponibles auprès des organismes partenaires : Le Havre 335-6989, L'Intervalle 338-1694 et La Croisée 335-1184.

Invitation à une journée porte ouverte de «Récupération Frontenac »

Dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets 2018 chapeautée par RECYC-QUÉBEC, Récupération Frontenac a le plaisir d'inviter la population à la 3^e édition de ses journées porte ouverte. Celle-ci se déroulera le 27 octobre prochain de 9h à 16h, à notre centre de tri situé au 217, rue Monfette Ouest à Thetford Mines.

Lors de cette journée, des visites guidées, des kiosques d'information qui présentent certains de nos partenaires (Machinex), des conférences, de l'animation, des jeux gonflables pour les tout-petits et de la musique sont prévus à l'horaire. Nous vous attendons en grand nombre afin de donner l'heure juste sur la réalité du marché de la récupération et nous vous disons à bientôt.

SOPFEU- BRÛLAGE DE FEUILLES MORTES

Les feuilles mortes qui tomberont sous peu pourraient faciliter la perte de contrôle des incendies, surtout si l'automne est à la hauteur de l'été 2018 que nous avons connu.

Chaque automne, les pompiers municipaux et la SOPFEU interviennent sur 5 incendies allumés par la perte de contrôle d'un brûlage.

Le vent a facilement de l'emprise sur les feuilles mortes, En plus de les assécher, il les fait voyager d'un endroit à un autre. Situation qui, lors d'un brûlage, pourrait entraîner des dommages, oui à la forêt, mais aussi à des résidences ou à d'autres biens. C'est pourquoi la SOPFEU recommande à la population d'éviter le brûlage et d'opter pour des solutions écologiques comme le compostage, la tonte des feuilles mortes ou encore la cueillette des résidus verts.

Cet automne aidez-nous à réduire les risques que des incendies soient allumés à proximité de vos municipalités.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Y A DES MOTS QUI FRAPPENT!

Utiliser ton cellulaire, consulter tes courriels, aller sur le Web, choisir ta *playlist* ou manipuler ton GPS sont des comportements dangereux, en plus d'être illégaux et passibles de plusieurs sanctions.

Savais-tu que si tu textes en conduisant, tes yeux quittent la route pendant 4 à 6 secondes? À 90 km/h, c'est comme traverser un terrain de football les yeux fermés! Qu'as-tu de si urgent à écrire pour mettre ta vie et celle des autres en danger?

Parler au téléphone en conduisant est aussi une source de distraction. Même si le mode mains libres n'est pas interdit et que tu as les deux mains sur le volant, ce n'est pas plus sécuritaire. C'est la conversation téléphonique qui nuit à la conduite, pas uniquement le fait de tenir l'appareil.

Dès que tu es au volant d'un véhicule routier et que tu es sur une voie de circulation, tu conduis. **Même si tu es arrêté à un feu rouge ou dans un bouchon de circulation, tu conduis!**

En clair, quand on conduit, on ne peut pas manipuler son téléphone ou tout autre appareil électronique portatif pour...

- faire un appel ou en recevoir un
- lire ou envoyer un texto
- consulter son agenda
- regarder l'heure
- vérifier son fil d'actualités sur Facebook
- sélectionner une liste de lecture
- naviguer sur le Web
- faire toute autre chose

Et la même règle s'applique...

- à tous les types de téléphones, du plus vieux modèle au plus récent
- à tous les types de tablettes numériques
- à tous les lecteurs multimédias (musique, vidéo, etc.)
- à tous les types d'ordinateurs portables

TRUCS SIMPLES

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

- Télécharge une application mobile qui bloque les appels et les textos.
- Avant de prendre la route, ferme ton téléphone ou ton appareil électronique portatif.
- Stationne-toi pour téléphoner, texter ou manipuler ton appareil électronique portatif.
- Demande à tes passagers de « gérer » ton appareil à ta place.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca